



## CTA du 01 juillet 2019 Déclaration de la FSU.

Madame la Rectrice,

« Le mépris est-il une forme morale de gouvernement ? » Ce sujet de philosophie, à défaut d'avoir marqué le coup d'envoi de la session 2019 du baccalauréat, s'inscrit pleinement dans l'actualité éducative de cette fin d'année. Les conditions dans lesquelles le CAEN s'est tenu ce matin pourrait nous servir d'exemple. Cette fin d'année est donc marquée par un premier jour du bac perturbé en raison d'un appel à la grève d'une très large intersyndicale, appuyée par des associations disciplinaires et trois syndicats lycéens. Les comparaisons les plus déplacées ont fleuri à l'annonce de cette grève, à l'image de celles qui ont fait des grévistes des preneurs d'otages, les accusations se sont multipliées, particulièrement injustes et blessantes quand on connaît l'engagement des personnels, au quotidien, auprès des élèves. Mais c'est bien parce que le Ministre a fait du mépris, une forme par nature peu morale de gouvernance, que la situation s'est dégradée. Les éléments de langage ministériels et gouvernementaux n'y feront rien, ce n'est pas de gaieté de cœur que les personnels s'engagent dans ces grèves. Quoi qu'en dise le Ministre qui se plaît à compter les grévistes de manière pour le moins farfelue, allant jusqu'à les deviner à 7h50, 10 mn avant le début des épreuves, l'administration a bien été obligée de recourir à des retraités, des personnels administratifs, ou de vie scolaire, voire contrainte de n'avoir qu'un surveillant par salle dans de très nombreux établissements dans toute la France. Se mettre en grève le premier jour du bac a représenté un crève-cœur pour nombre d'entre nous. Et ce n'est pas de gaieté de cœur que nos collègues de collègue s'engagent sur la même voie pour ce premier jour des surveillances du Brevet. Que le Ministre ne néglige pas cette insatisfaction qui se transforme, au gré des réponses méprisantes, en profonde colère de voir nos idéaux et notre engagement pour la jeunesse piétinés par un Ministre bien peu ouvert au dialogue. Le ministre porte l'entière responsabilité de la situation, il doit maintenant d'urgence ouvrir les négociations sur les réformes en cours et les salaires.

Mais ce n'est pas seulement le bac qui doit attirer notre attention, c'est bien l'ensemble de la politique éducative menée par ce gouvernement qui peut, et doit, être questionnée, et se prête particulièrement à un certain nombre de sujets que nous soumettons à votre réflexion. Puisque l'épreuve de philosophie ouvre le bac, interrogeons-nous : « le langage peut-il ne pas nous tromper ? ». Cette interrogation se pose particulièrement pour le sujet de l'inclusion qui va occuper une partie du CTA. En effet, depuis plusieurs semaines, le mot inclusion revient dans la quasi-totalité des discours ministériels, et l'école inclusive est un des piliers annoncés de la prochaine rentrée. Mais le tour de passe-passe sémantique auquel nous assistons ne doit duper personne. La loi de juillet 2013 élargissait la question de l'inclusion au-delà de la seule question du handicap et englobait tous « les besoins éducatifs particuliers ». La récente circulaire et l'ensemble du plan qui nous est proposé sont particulièrement restrictifs et passent sous silence le sort des élèves ayant des troubles de l'apprentissage, allophones ou autres. Madame la Rectrice, si vous voulez faire de l'inclusion un réel combat pour l'avenir, il est indispensable de l'appréhender dans sa globalité, mais aussi d'appuyer les mesures qui permettront à la fois d'améliorer la situation des élèves, des familles, mais aussi des personnels dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>d</sup> degré, tant ils sont soumis à des situations génératrices de souffrance au travail, comme le montrent les travaux des CHSCT, à tous les niveaux. Moyens, formations, écoute, c'est à ces conditions, et uniquement à ces conditions

que l'inclusion ne se limitera pas à un langage trompeur, mais deviendra bien un outil d'intégration de tous les élèves, quels qu'ils soient.

Dans le premier degré, le langage est tout aussi trompeur, derrière les apparences de la confiance, la circulaire de rentrée est accompagnée de recommandations, dont la hiérarchie contrôlera l'application, qui sont synonymes de mise au pas de l'école primaire. Quant à la maternelle, c'est un brutal recadrage qui lui est imposée au point de devenir une école élémentaire comme les autres. La circulaire ne s'intéresse qu'au lire/écrire/compter et devient très prescriptive en matière de formation des enseignants. Quant aux injonctions ministérielles (circulaire mouvement etc), elles entraînent une désorganisation des services des DSDEN qui ne permettent plus aux élus des personnels de remplir leur rôle de commissaire paritaire. Parler d'équité et de transparence devient un langage trompeur et ce sont les collègues qui en sont les grands perdants. Langage trompeur toujours, lorsque le ministre, comme il a déjà su le faire par le passé, en construisant une séparation artificielle entre de « vrais cours » et l'éducation physique et sportive qui ne devrait trouver place que l'après-midi aux côtés d'activités sportives associatives. Combien d'établissements ont répondu favorablement à cet appel à projet pour 2020 ?

Avant dernière preuve que le langage est trompeur, après avoir annoncé son renoncement à fusionner les académies, la menace de dislocation de notre organisation administrative reste bien réelle avec le projet de réorganisation de l'État initié par le 1er Ministre. Alors que l'éducation nationale est aujourd'hui pilotée par une ligne verticale du Ministre au recteur puis au DASEN, sans que le préfet n'ait d'autorité sur eux, la volonté gouvernementale de rassembler l'État autour du préfet, quels que soient le statut et l'autorité de rattachement des services de l'État, pourrait constituer une profonde mutation de notre service public : se dirige-t-on vers une réinterprétation des politiques ministérielles à l'aune des enjeux administratifs et locaux, à l'image de ce qui se joue déjà dans les DDI (directions départementales interministérielles) ?

Dernière preuve, pour aujourd'hui, que le langage est trompeur, ce sont les rumeurs qui courent dans les couloirs et ailleurs sur la volonté de la Région Grand Est de rationaliser les lycées. Rationaliser, ici, doit s'entendre par fermetures nettes d'établissements, en grand nombre. Où ? Quand ? Comment ? Rationaliser peut aussi s'entendre par construction d'un grand lycée nouveau à Épernay, par qui ? Pourquoi ? Mme la Rectrice si ces rumeurs ont un fondement, nous attendons avec impatience des informations.

On poursuivra avec l'épreuve de SES en composant sur le sujet suivant « concurrence libre et non faussée, autonomie des EPLE et égalité des chances : le lycée Blanquer permet-il d'atteindre une situation optimale ? ». Le SNES-FSU a eu l'occasion de le démontrer ces derniers mois à partir d'analyses statistiques précises au niveau national, en particulier sur l'académie de Versailles, combien cette réforme renforce les inégalités sociales, mais aussi les inégalités de genre. Madame la Rectrice, pourrez-vous nous dire combien d'élèves ont dû changer leur choix de spécialité. Nous vous demanderons de préciser si c'est avant ou après que les chefs d'établissements, les professeurs principaux ou les PsyEN aient dû faire pression pour qu'ils changent leurs vœux afin d'entrer dans les contraintes organisationnelles de l'établissement. Pierre Mathiot pourra bien nous dire que près de la moitié des élèves ont choisi des combinaisons qui ne reproduisent pas les filières, nous lui montrerons qu'il est encore plus pertinent de s'interroger sur l'identité des élèves ayant reproduit les filières. Dans l'académie de Versailles, nous avons pu montrer que 76% des meilleurs élèves ont demandé une ancienne série, ce que n'ont fait que 39% des élèves les plus faibles, qui ont été près de 60% à demander une triplète novatrice. Les résultats des élèves étant étroitement corrélés à l'origine sociale, ce chiffre est particulièrement frappant et laisse à penser que le piège du lycée Blanquer s'est refermé sur les élèves et les familles les plus éloignés du système scolaire, qui ont choisi des triplètes qui leur fermeront bien des portes dans ParcoursSup, comme le montrent les premières informations données par les formations du supérieur sur les attendus à venir. À ces inégalités sociales s'ajoutent des inégalités géographiques qui pourraient faire l'objet d'un bel exercice de croquis de géographie qui montrera que le lycée des possibles n'est qu'un leurre. Si la carte académique tentait de trouver un certain équilibre, la réalité est aujourd'hui toute autre, puisque des élèves et des familles découvrent que des spécialités présentes sur la carte ne leur seront

finalement pas accessibles, sauf à penser que les réseaux puissent mieux fonctionner que l'expérience désastreuse des réseaux de modules, il y a quelques années et qui avait été abandonnés car les élèves et les parents avaient cessés de croire à l'efficacité des déplacements. A quel prix les élèves pourront-ils bénéficier des enseignements artistiques à Charleville ? Derrière ces renoncements, c'est bien un lycée inégalitaire qui se dessine, où les élèves sont assignés à résidence, renforçant alors les déterminismes géographiques.

Et si l'exercice de géographie est une carte, l'histoire fera nécessairement l'objet d'une composition qui pourrait être « 1940-1944, pouvoir politique et administratif en France ». Il nous permettrait de rappeler que les Fonctionnaires sous Vichy se sont vus privés d'un statut protecteur et ont finalement été assujettis à l'autorité politique, ce qui les a privés de tout exercice d'une forme de conscience citoyenne, conduisant à des pratiques qui ont marqué les heures les plus sombres de notre histoire. Priver les fonctionnaires d'un statut protecteur, les empêcher d'être des fonctionnaires citoyens, au service de l'intérêt général, c'est exactement ce que prévoit le projet de transformation de la Fonction Publique, réforme d'une brutalité inouïe qui remet en cause les fondements même de notre modèle démocratique et qui va changer le sens de nos métiers, servir l'intérêt général. L'avenir du paritarisme, garant de l'équité de traitement des agents, n'est pas assuré. Madame la Rectrice, quelle réponse pouvez-vous nous apporter sur ce sujet ?

Enfin, nous pourrions terminer cette session par une épreuve de maths simple et basique : sachant que le SNU va coûter 1,5 milliard d'euros, combien de classes supplémentaires pourrait-on ouvrir pour diminuer les effectifs avec la même somme ? Nous vous remercions pour les réponses apportées à nos interrogations sur la mise en place du SNU dans notre académie, mais les réponses de Gabriel Attal dans une récente interview montrent la réalité du SNU : nous rappelons que l'esprit citoyen ne peut se réduire à un exercice d'inspiration militaire contraignant. S'engager, c'est surtout choisir. Faire le choix de s'engager, de donner du temps à une cause ou à un projet, c'est aussi faire le choix de se trouver et de se construire, en s'assumant en tant qu'individu et en tant que citoyen. Choisir l'engagement, choisir un engagement voilà ce qui importe. C'est ce choix qui donne tout son sens à l'expérience citoyenne qu'est l'engagement, car il matérialise le libre-arbitre, la liberté d'action citoyenne et conduit au développement de l'individu et par conséquent à celui de la société. En définitive, on pourra conclure cette déclaration et cette année par une interrogation « peut-on éduquer sans justice ? ». Le ministre y a déjà répondu, sans nuance, par l'affirmative. La FSU, elle, y répond, sans nuance, par la négative.

Notre service public d'éducation a besoin d'une toute autre politique éducative où l'impératif de justice sociale prime sur toute autre considération, encore davantage à l'heure où une récente étude a montré que les inégalités se creusent. Un service public où les personnels doivent être revalorisés et considérés et non pas méprisés, comme cela a trop souvent été le cas ces derniers mois. Et si « choisir, c'est renoncer », il est encore temps pour le ministre de choisir un meilleur cap en renonçant à des mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt des élèves, des personnels, et au final de l'intérêt général. C'est cette exigence que la FSU continuera de porter : les mobilisations se poursuivent aujourd'hui, premier jour de surveillance du brevet, mais c'est loin d'être fini, d'autant que par voie de décret, le ministre envisage malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, de rendre obligatoire cinq journées de formation sur le temps des vacances scolaires.